AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

214C2203
FR0011451194-FS0681

22 octobre 2014

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

MILLIMAGES

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 21 octobre 2014, complété par un courrier reçu le 22 octobre 2014, M. Jonathan Peel a déclaré avoir franchi en baisse, le 21 octobre 2014, par suite d'une cession d'actions MILLIMAGES hors marché, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société MILLIMAGES et ne plus détenir que 6 actions MILLIAMGES non regroupées.